TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE NANCY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° E19000016/54

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Ordonnance du 19 février 2019

La présidente du Tribunal administratif de Nancy

Vu enregistrée le 14 février 2019, la lettre par laquelle la commune de FLAINVAL demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

le projet de zonage d'assainissement de la commune de Flainval ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Claude NICOLAS est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à la commune de FLAINVAL et à Monsieur Claude NICOLAS.

Pour la présidente empêchée,
Le Conseiller faisant fonction,

Laurence STENGER